

Offre de stage : État des lieux des Équipes mobiles Psychiatrie Précarité en Auvergne-Rhône-Alpes

L'Orspere-Samdarra :

L'Orspere-Samdarra est un observatoire national sur les thématiques de santé mentale et vulnérabilités, fondé en 1996 et hébergé par l'hôpital du Vinatier à Lyon. Il est dirigé par Halima Zeroug-Vial, médecin psychiatre, et animé par une équipe pluridisciplinaire qui travaille sur les problématiques liant santé mentale et questions sociales. L'Orspere-Samdarra porte notamment le diplôme universitaire «santé, société, migration». L'observatoire édite également la revue *Rhizome* (lectorat d'environ 50 000 personnes par numéro). La revue publie 4 numéros par an (3 bulletins de 20 pages et un format élargi de 100 pages). La revue est gratuite sur abonnement (versions électroniques et papier) et est à destination des professionnels du social, de la santé, des étudiants, universitaires, etc.

Site internet : <http://www.ch-le-vinatier.fr/orspere-samdarra.html>

Contexte :

La création des Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité (EMPP) s'inscrit dans les politiques publiques engagées dans le champ sanitaire dans la continuité de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Leur objectif est d'améliorer la réponse aux besoins en santé mentale des publics en situation de précarité et d'exclusion à partir de deux constats principaux : D'une part, celui d'une demande de soin plus difficile à faire émerger chez ce public qui nécessite une démarche plus proactive des soignant-e-s¹ ;'autre part, le constat des difficultés des professionnel-le-s de première ligne à prendre en charge des situations de souffrances psychiques parfois complexes. La circulaire du 23 novembre 2005 reconnaît l'hétérogénéité du public concerné et des réponses apportées en fonction des territoires et ressources disponibles. Elle définit également des principes communs d'actions dans lesquels doivent s'inscrire le développement des EMPP qui ne se substituent pas au droit commun. Deux missions principales sont ainsi posées :

- « aller au-devant de ces publics, quel que soit le lieu où leurs besoins s'expriment ou sont repérés (populations précarisées dans un quartier, accueillies en institutions sociales, grands

¹ Voir le numéro 68 de *Rhizome* « Aller vers... d'autres pratiques ? », notamment l'article d'Alain Mercuel, « Aller vers... » en psychiatrie et précarité : l'opposé du « voir venir... »

désocialisés, publics jeunes ou adultes, pathologie mentale avérée ou non, à la rue...), afin de faciliter la prévention, le repérage précoce et l'identification des besoins, l'orientation et l'accès au dispositif de soins lorsqu'il est nécessaire ;

- assurer une fonction d'interface entre les secteurs de psychiatrie et les équipes sanitaires sociales œuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité et l'exclusion, afin de faciliter l'élaboration de prises en charge coordonnées autour d'un projet sanitaire et social pour les personnes en situation de précarité ».

Pour se faire, les deux principes d'action valorisés sont « l'aller vers » et le travail partenarial par une équipe coordonnée par un-e psychiatre.

Projet Orspere-Samdarra : « État des lieux des EMPP en région Auvergne-Rhône-Alpes »

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes souhaite effectuer en 2020 un État des lieux des EMPP en région ARA. L'Orspere-Samdarra, observatoire national santé mentale et vulnérabilités est chargé de la réalisation de ce projet. Cet état des lieux comprendra les 4 axes méthodologiques suivants :

Axe 1 : Recensement des données existantes

À partir des données communiquées par l'ARS, et par les EMPP il s'agit :

- De mieux **définir les organisations et particularités de chaque EMPP** et leur **zone d'intervention géographique** ;
- De rendre compte de leurs **caractéristiques de fonctionnement** (création et origine de l'EMPP, horaires, équipe et temps imparti, types de professionnel-le-s et de bénévoles impliqué-e-s ou intervenant-e-s de l'extérieur...) ;
- De recueillir les données sur la **file active** et la typologie des publics reçus (notamment genre, nationalités...) et sur les principales problématiques identifiées et objectivées chez ces publics ;
- De rendre compte de manière objective des modalités d'accompagnement et typologies retrouvées (accroche, lien avec le droit commun, aide aux aidants »...).

Axe 2 : Entretien auprès des tutelles (ARS et DGOS)

Ces entretiens visent à recueillir le regard des tutelles sur les quinze années de développement des EMPP et les orientations envisagées.

Axe 3 : Une enquête auprès des acteurs des EMPP et de leurs partenaires

À partir d'une enquête qualitative, d'entretiens et de rencontres, il s'agira de documenter et caractériser les différentes modalités d'action des EMPP, ainsi que de comprendre les leviers et obstacles à la continuité des parcours de soins des patient·e·s. Cette enquête permettra également de documenter les actions auprès des professionnel·le·s en caractérisant les types d'actions pour saisir leur impact sur les pratiques.

Axe 4 : Enquête auprès des personnes concernées par l'accueil au sein des EMPP

Enfin, nous proposons de rencontrer des patient·te·s des EMPP afin de recueillir leur point de vue sur le dispositif et leur prise en charge. Nous souhaitons interroger les patient·e·s sur :

- Les modalités de rencontre avec l'EMPP ;
- Leur retour d'expérience ;
- Leur parcours de soin ;
- Leur situation ;
- Les ressources qu'ils ont à leur disposition en dehors de l'EMPP ;
- Les difficultés qu'ils identifient et leurs éventuelles propositions d'amélioration.

Nous proposerons à quelques EMPP de les accompagner sur le terrain (ou dans une permanence), en fonction des possibilités, pour pouvoir nous entretenir avec les patient·e·s.

Finalité

- Ce bilan des EMPP aboutira à la rédaction d'un **rapport** qui sera rendu public. Il répondra aux objectifs présentés à l'aide des axes de travail définis. Un panorama global des EMPP de la région sera dressé. Les actions des EMPP seront ensuite documentées dans l'objectif de



ORSPERE SAMDARRA

dégager des bases d'intervention communes mais aussi d'expliquer les spécificités de chaque dispositif.

- Des cartographies partenariales seront réalisées.
- Nous présenterons des vignettes cliniques représentatives de parcours de soins coordonnés par les EMPP.
- Des préconisations co-construites avec les équipes seront intégrées.
- Nous proposerons de restituer ce travail lors de la prochaine journée régionale des EMPP.

Stage :

Le/La stagiaire travaillera en lien direct avec l'équipe pluridisciplinaire (sociologues, psychologues, psychiatres) de l'Orspere-Samdarra. Le/la stagiaire devra, de préférence, avoir une connaissance du champ de la santé mentale et de la précarité. Il lui sera notamment demandé de participer, avec les membres de l'équipe qui travaillent sur le projet, aux missions suivantes :

- Contacter et rencontrer les professionnels des EMPP afin de mieux appréhender leur activité et les différents types d'accompagnement et de soin proposés (réalisation d'entretien et d'observation au sein des EMPP sur toute la région).
- Contacter et rencontrer les partenaires des EMPP afin de comprendre leur articulation.
- Rencontrer les personnes accueillies dans les EMPP afin de comprendre leurs parcours ainsi que leurs attentes et besoin vis-à-vis de ces dispositifs.
- Retranscrire des entretiens enregistrés et analyser les matériaux recueillis.
- Valorisation de l'état des lieux, notamment par le biais de la rédaction d'un rapport et de temps de restitution à destination des financeurs ainsi que des professionnels des territoires concernés.

Durée du stage : **3 à 6 mois**. Suivant les contraintes pédagogiques du master, le stage pourra débuter **en octobre 2020**.

Sous la responsabilité pédagogique de :

Nicolas Chambon, sociologue Orspere-Samdarra

Gwen Le Goff, directrice adjointe Orspere-Samdarra

Pour postuler, envoyez CV et lettre de motivation à Nicolas.chambon@ch-le-vinatier.fr avant le **29 septembre 2020**.